

Compte-rendu de réunion de concertation
FISONG « protection sociale en milieu urbaine »
18/10/2017

Présents :

AFD	EXTERIEUR / ONG
Nadine POUPART (SAN) Thibault VAN LANGENHOVE (SAN) Anne ISAMBERT (SAN) Christophe PAQUET (SAN) Nicole MADARIAGA (VIL)	Théodore THIEBAUD et Yoann MALDONADO (Médecins du Monde) Perrine BACCHETTA SAVOIE (ASMAE) Lucie BARBIER (ACF) Candice DUPRIX (Care France) Jean CASSARD (Essentiel) Bruno GALLAND (CIDR)
Florence LLORENS (OSC) Emmanuelle CATHELIEAU (OSC)	Anne-Claire LAURENT-ZUANI (Secours catholique) Pascale LE ROY (GRET) Louise DEROO (ATIA) Marine CASAUX-BUSSIÈRE (SOS VE) Marie HILDWEIN (SSI) Maëva ADIN (Djantoli) DIOP (Conscience et Action pour le Développement)
	Jean-Luc GALBRUN (Coordination Sud) Armelle BARRE (F3E)

L'objectif de cette réunion a été un échange entre l'AFD et les ONG sur le thème de la FISONG Protection sociale en milieu urbain 2018, afin de préciser et de finaliser la note de cadrage de l'appel à propositions. Une note de pré-cadrage élaborée par l'AFD avait été diffusée au préalable sur le site de l'AFD. Une présentation de cette note a été faite par l'AFD, et une présentation de l'accompagnement genre a été faite par le F3E.

La réunion a donné lieu à un échange de questions/réponses :

- **Est-ce que cela peut être un nouveau projet ?** Oui c'est possible, mais avec une perspective d'intégration dans les politiques publiques.
- **Les projets doivent-ils couvrir les 3 axes décrits dans la note de cadrage ?** Non, les propositions ne doivent pas forcément s'inscrire dans les 3 axes à la fois mais dans au moins un, ces trois axes correspondant à des approches différentes et complémentaires.
- **Le projet peut-il porter sur la formalisation des travailleurs informels ?** Non si on parle de l'inscription au registre du commerce. Il y a un lien évident entre la transition vers l'économie formelle et la protection sociale. Pour cet appel à propositions, la finalité du projet doit être la protection sociale. Par exemple, pour la mise en place d'une coopérative, le projet serait éligible s'il porte sur un mécanisme de protection collective.
- **En termes de bénéficiaires, le projet peut-il cibler des populations comme les travailleurs informels, les recycleurs de déchets ou les travailleuses du sexe et leurs enfants ?** Oui, le cadrage n'est pas limitatif en termes de population à condition que celle-ci soit pauvre ou

vulnérable (économiquement, ou en terme d'accès aux services de base, ou parce que particulièrement exposée aux risques). le caractère innovant est à démontrer).

- **Quels sont les pays éligibles ?** Tous ceux dans lesquels l'AFD a une agence locale hors Outre-Mer (cf. site de l'AFD, peu importe la classification des pays en émergents ou autres https://www.afd.fr/le-reseau-des-agences?term_node_tid_depth=229). Par exemple, le Népal n'est pas éligible et les Philippines le sont.
- **Les projets dans les villes secondaires sont-ils éligibles ?** Oui, les problématiques sont différentes mais restent des difficultés d'accès à la protection sociale.
- **Est-ce qu'un projet de diagnostic des raisons de la vulnérabilité est éligible ?** Non, ce n'est pas suffisant en soi si le projet porte uniquement sur le diagnostic. Le diagnostic doit être une activité du projet avant la mise en œuvre d'actions visant à lever les barrières rencontrées par les populations cibles pour accéder à la protection sociale.
- **Est-ce que des activités de plaidoyer peuvent être intégrées ?** Oui si elles accompagnent un accès réel à la protection sociale. Dans ce cas, c'est utile et même recommandé.
- **Est-ce qu'une FISONG peut faire suite à une étude de faisabilité financée par l'AFD ?** Oui, un projet FISONG n'est pas forcément un projet nouveau. Au contraire, cela signifie que le diagnostic est fait.
- **Est-ce qu'un projet de prévention des vulnérabilités liées à une crise économique ou de renforcement des capacités à accéder à un emploi est éligible ?** Un projet uniquement axé sur la formation professionnelle ou l'emploi n'est pas éligible. Il faut qu'il y ait une finalité de protection sociale pour que le projet puisse être considéré dans cette FISONG. Le projet peut toutefois comporter une petite composante formation professionnelle ou emploi si justifié.
- **Est-ce qu'un appui à un centre juridique pour un accès meilleur des ouvrières à la protection sociale est éligible ?** Oui, cela entre dans la composante 2 de la note de cadrage.
- **Est-ce que des programmes d'appui à l'offre de soin sont éligibles ?** Non, il s'agit d'un sujet important mais qui n'entre pas dans le champ de cette FISONG. La protection sociale vise à améliorer la demande.
- **Est-ce que le secteur mutualiste est éligible ?** Oui, mais il faudra démontrer l'innovation et en quoi cela est adapté en milieu urbain.
- **Est-ce que l'accompagnement d'une IMF sur de l'épargne de précaution qui permettrait de financer certains risques est éligible ?** Oui, cela semble innovant, tout dépend qui le dispositif vise et comment le projet est monté.
- **Une ONG peut-elle être associée à plusieurs propositions de projet, comme chef de file ou partenaire ?** Non, une organisation qui serait porteur et/ou partenaire dans 2 projets différents rendrait les 2 projets inéligibles.
- **Est-ce que deux sièges d'une même ONG (ex ACF Espagne et ACF France) peuvent déposer chacune un projet ?** Oui, mais sauf exception, seul un des deux projets pourra être sélectionné.

Point sur l'accompagnement genre (la boîte à outil sectorielle santé de l'AFD est disponible en ligne) : il se situe à 3 niveaux :

- avant les concepts notes si les OSC ont des questions. Les réponses seront apportées de façon collective
- une formation sur la prise en compte du genre sera proposée aux porteurs des projets présélectionnés

- puis il y aura un accompagnement dans la phase de mise en œuvre des projets.

Cet accompagnement est obligatoire, mais gratuit pour les ONG (hors frais de déplacement). Il ne s'agira pas d'imposer une vision, mais de voir comment il serait pertinent d'intégrer la prise en compte du genre dans le projet, avec son contexte particulier.

Calendrier prévisionnel :

CALENDRIER FISONG 2018	
18 OCTOBRE 2017	REUNION DE CONCERTATION AVEC LES ONG
SEMAINE DU 6 NOVEMBRE 2017	ENVOI APPEL A PROPOSITIONS
15 DECEMBRE 2017	DATE LIMITE DE RECEPTION DES QUESTIONS RELATIVES A L'APPEL A PROPOSITIONS
22 DECEMBRE 2017	PUBLICATION SUR LE SITE DE L'AFD DES REPONSES AUX QUESTIONS DES ONG
FIN JANVIER 2018	RECEPTION DES OFFRES – OUVERTURE DES PLIS
FEVRIER – MARS	PRE-SELECTION – AVIS AMBASSADEURS
AVRIL 2018	SELECTION ET ANNONCE DES RESULTATS AUX ONG
JUILLET 2018	RECEPTION DES DOSSIERS COMPLETS - INSTRUCTION
31 DECEMBRE (AU PLUS TARD)	OCTROI DES FINANCEMENTS
DEBUT 2019	SIGNATURE DES CONVENTIONS ET DEMARRAGE DES PROJETS